

2023/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 13/04/2023 – Délibération n°23.07.08
4.1 – Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉPÔNE

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures trente, **le Conseil d'Administration**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle MOTTIN, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Danièle MOTTIN, Nicole DEMAISON, Danièle CLOUARD, Véronique LOURDIN, Nathalie BAUDOUIN, Isabelle ROMAIN, Fernande DESRUENNES, Nicole RIZAT, Rose-Aimée MARY,
Monsieur Michel CUTTY

Absents :

Madame Nathalie LEPORT

Absents excusés :

Messieurs Guy MULLER, Patrick JASLIER

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Guy MULLER à Madame Danièle MOTTIN,
Monsieur Patrick JASLIER à Monsieur Michel CUTTY

DATE DE LA CONVOCATION :

28/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	12
Votants	10

DATE D'AFFICHAGE :

28/06/2023

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le conseil d'administration,

Vu l'accès au grade supérieur dans leur cadre d'emploi d'un agent remplissant les conditions d'ancienneté au 1er juillet 2023 pour le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe,

Vu la mutation d'un agent technique sur le poste d'agent de restauration vers la Ville d'Épône au 1^{er} mai 2023,

2023/

Commune d'Épône

Conseil d'Administration du 13/04/2023 – Délibération n°23.07.08

4.1 – Personnel titulaire et stagiaires de la F.P.T

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Assistant socio-éducatif à compter du 1^{er} septembre 2023 pour la mutation d'un agent actuellement sur un poste de Moniteur-éducateur et intervenant familial en qualité de contractuel,

Entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 1 abstention,

Le Conseil d'Administration,

DECIDE de créer le poste de Coordinateur-Animateur à la résidence les Cytises au grade d'Assistant socio-éducatif à compter du 1^{er} septembre 2023,

ADOpte les modifications du tableau des emplois telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

FILIERES, CADRES D'EMPLOI et GRADES	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATION	NOUVEL EFFECTIF
	AUTORISE	POURVU		
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi des adjoints Techniques :				
Adjoint Technique Principal de 2 ^e classe	0	0	+1	1
Adjoint Technique	2	2	-2	0
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emploi des Assistants Socio-éducatifs :				
Assistants Socio-éducatifs	0	0	+1	1

CONFIRME que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 11/07/2023
ET publié/affiché le 11/07/2023



Danièle MOTTIN

Vice-Présidente,